



Soutenons les grévistes sans-papiers de RSI, DPD et Chronopost

- Depuis le 8 novembre 2021, plus de 80 intérimaires sans-papiers tiennent un piquet devant le siège de RSI à Gennevilliers. Ils protestent contre les conditions de travail désastreuses, les dépassemens d'heures non payés, les erreurs sur les feuilles de paye, la maltraitance par les chefs de chantiers... Ils demandent leur régularisation. Par leur courage et leur détermination, ils ont contraint leur employeur à délivrer CERFAS et attestations de concordance pour 83 d'entre eux. Leur combat continue désormais pour obtenir la régularisation auprès de la préfecture.
- Le 15 novembre, des dizaines de travailleurs de l'agence DPD (filiale de la Poste, groupe appartenant à l'Etat) du Coudray-Montceaux, en Essonne (91), se sont mis en grève pour exiger de l'employeur les documents permettant leur régularisation et l'obtention de titres de séjour. Ces travailleurs triment depuis de mois ou des années dans ce bagne, perdu en grande banlieue et isolé de tout, à traiter l'acheminement des colis. Les manœuvres de La Poste, donneur d'ordre qui fuit ses responsabilités, et de son complice en maltraitance, le sous-traitant Derichebourg, n'entament pas la détermination de ces travailleurs à imposer la régularisation de tous !
- Le 7 décembre dernier, des travailleurs sans papiers de l'agence Chronopost d'Alfortville (filiale à 100% de la Poste), se sont à nouveau mis en grève, et ont démarré un nouveau piquet devant cette agence, appuyé par de nombreux travailleurs sans titre d'autres entreprises. Cette occupation est la deuxième en deux ans devant cette agence (73 travailleurs avaient été régularisés après 7 mois de lutte en 2019/2020). Comme à DPD, c'est la sous-traitance en cascade qui est à l'œuvre.

Le règne de l'impunité pour les exploiteurs de sans-papiers !

Horaires invivables, temps partiel imposé avec la productivité du temps complet, vol sur les feuilles de paye, heures supp. pas payées, arrêts maladie impossibles, accidents de travail pas reconnus...

Et pour ceux qui réclament ou protestent : chantage permanent à la fin de mission ou au licenciement immédiat sans droits ni indemnités, faute de « papiers » en règle !

Voilà le système d'exploitation des sans-papiers, qui permet à ces sociétés du colis, de l'E-Commerce, du BTP... d'explorer leurs bénéfices !

L'exploitation des travailleurs sans-papiers est bien un système mis en place par ces patrons pour s'affranchir du droit du travail, des droits sociaux reconnus à tout salarié, pour

faire baisser les salaires de tous en disposant d'une main d'œuvre corvéable à merci maintenue dans la terreur permanente !

Ce système, fait de sous-traitance en cascade, de recours illégal à l'intérim, de marchandage, est connu de tous !

Mais les pouvoirs publics ferment les yeux, refusent ou sabordent les enquêtes de l'inspection du travail, se font les complices de ces patrons voyous !

L'État organise les conditions de la surexploitation et sème la peur !

L'État fait des règles et des lois qui écartent de la régularisation des centaines de milliers de personnes. Et pourtant, même les entreprises qui lui appartiennent, comme La Poste, piochent dans ce marché de la main-d'œuvre sans titre pour la surexploiter **dans des conditions proches de l'esclavage**.

Il faut que ça change ! Tant que de la main-d'œuvre sans titre existera, des entreprises existeront pour la surexploiter, et tirer les conditions de salaires et de travail de tout le monde vers le bas.

Imposer la régularisation des travailleurs sans-papiers dans nos entreprises, c'est mettre fin au chantage patronal permanent du recours à toujours plus faible que soi pour imposer la surexploitation à tous !

Avec ou sans titres de séjour, battons-nous donc tous-tes ensemble pour la régularisation globale de tous les sans-papiers !

Pour vous informer, pour soutenir les grévistes, passez sur les piquets !

RSI : 10 rue de la Sablière, Gennevilliers (92)

DPD : rue de bois de l'Ecu, Le Coudray-Montceaux (91)

CHRONOPOST : 2 chemin de Villeneuve-ST-Georges, Alfortville (94)

